

" L'AFFAIRE PARIS SCIENCES "

L'Association Corporative des Etudiants en Sciences de Paris (ACES), suivie de quelques autres associations (Paris-Médecine, Langues O et Dentaire) a, le samedi 4 avril, quitté le congrès de Toulouse, prétendant avoir été exclue du mouvement, alors qu'il n'en est rien. Quelles sont les raisons du départ de ces A.G.E. et dans quel contexte se situe-t-il ?

Le congrès de l'UNEF s'était préoccupé de la situation à la Corpo des Sciences de Paris, non pas parce que la direction de la Corpo était opposée à la majorité du mouvement, mais parce que la démocratie syndicale et les statuts n'avaient pas été respectés. En effet, plus de deux mille étudiants en Sciences avaient demandé la convocation de l'assemblée générale de l'ACES. Cette assemblée générale était apparue comme le seul recours permettant aux étudiants en Sciences d'exprimer leur volonté syndicale, parce qu'il y avait contradiction entre les amphis qui avaient voté un texte d'orientation et le conseil d'administration dont la majorité avait refusé de prendre position sur ce texte.

Est-ce qu'une A.G.E. de l'UNEF peut violer ses statuts, bafouer les règles de la démocratie syndicale sans que l'ensemble du mouvement ait à en juger ? C'est à cette question syndicale qu'a répondu le congrès en votant la motion suivante :

« Le 53^e congrès de l'UNEF,

« Considérant la demande présentée par plus du quart des adhérents de l'ACES, et tendant à obtenir la réunion de l'assemblée générale de la Corpo des Sciences, conformément à l'article 15 des statuts de l'ACES ;

« Constatant la fin de non-recevoir la plus absolue opposée par le Bureau de la Corpo et ce, sans raisons valables ;

« Dénonce cette violation des textes réglementaires de la Corpo des Sciences, et l'atteinte aux principes démocratiques du mouvement ;

« Adresse solennellement un blâme au bureau de l'ACES pour son attitude antidémocratique ;

« Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'UNEF ;

« Décide d'invalider l'ACES lors de l'assemblée générale de juillet sous condition résolutoire de réunion d'une assemblée générale en Sciences avant le 8 mai 1964, et dont les conditions de réunion et de convocation seront contrôlées par la commission de contrôle de l'UNEF ;

« Exige que cette motion soit portée dans les dix jours par voie de tracts et d'affiches à la connaissance de l'ensemble des étudiants en Sciences. »

C'est immédiatement à la suite du vote de cette motion que la délégation de l'ACES quitta la salle du congrès. Elle était pourtant libre de participer à la suite des débats, pouvant voter avec ses 85 mandats, n'étant ni exclue du mouvement, ni même suspendue de son droit de vote.

Ce départ ne peut donc pas s'expliquer par les décisions de Congrès, mais par une large manœuvre visant à discréditer l'UNEF. Quelle autre explication à la présence, le seul jour de la « sortie » de Paris-Sciences, de journalistes de la télévision. Leur attitude montre le caractère téléguidé de la manœuvre : un des journalistes avait reçu de Paris des instructions pour poser la question suivante : « Pourquoi le congrès de l'UNEF a-t-il décidé d'écarter la Corpo des Sciences ? » question ne correspondant pas aux décisions du congrès. Ensuite, seuls les représentants de l'ACES furent interviewés par la télé et ils eurent tout le loisir d'expliquer aux téléspectateurs comment ils « avaient été exclus du mouvement ».

Une fois de plus, l'utilisation partisane des moyens d'information nationaux était démontrée et les dirigeants d'une association de l'UNEF se sont prêtés à la manœuvre. Toutefois, le refus de ces mêmes dirigeants d'organiser l'assemblée générale témoigne qu'ils ne sont pas certains que la majorité des étudiants en Sciences les soutient, majorité qui, en fin de compte, décidera.

LA NATION

Le congrès de l'UNEF s'est clos hier à Toulouse. Avant de se séparer, les dirigeants du mouvement qui redoutent une opposition qui grandit, ont révélé leur état d'esprit en faisant voter un blâme à l'Association corporative des étudiants en sciences de Paris (A.C.E.S.)

Page 10 — LE MONDE — 4 avril 1964

LES CONGRÈS UNIVERSITAIRES

U.N.E.F. : la corporation des sciences de Paris se verra-t-elle retirer le droit de voter ?

De notre envoyé spécial FREDERIC GAUSSEN

La Corpo Paris-Sciences n'a pas été exclue de l'U.N.E.F. mais blâmée. Ce n'est pas la suspension, en effet, mais la dissolution de la Corpo Paris-Sciences que le Congrès de l'U.N.E.F. a décidé d'écarter. L'article de notre envoyé spécial Claude Gaussez à l'U.N.E.F. a été voté en blâme à cette association et l'on a demandé de voter une assemblée générale avant le 8 mai. Cependant le gouvernement s'est opposé à l'adoption de cet article et tous sifflent au moment de la R.T.F. de lui donner une publicité dont on imagine le sens.

LIBERATION